



PROGRAMME

Vendredi 08 Juin 2018

17h00 Tirage au sort des bateaux et désignation des commissaires de bord, sera fait au siège social du club O.P.S.
Le listing des bateaux sera envoyé à chaque participant par mail.

Dimanche 10 Juin 2018

7h00 Rassemblement des concurrents au port des Minimes cale de mise à l'eau, « Digue du Bout Blanc »

7h15 Briefing avec les skippers et les commissaires de bord pour les consignes

Distribution de la strouille (3 par bateaux)

7h30 Embarquement sur les bateaux et départ

9h15 Mise à l'eau de la strouille

9h30 – 14h30 Horaires de la Compétition

16h00 Pesée au local de l'A.R.P.S.M , Môle Central, ponton 46

17h00 Dernier délai pour la pesée sous peine d'élimination.

17h30 Proclamation des résultats
Remise des récompenses
Pot de l'amitié.

Ensemble RESPECTONS la Mer



REGLEMENT CONCOURS 10 JUIN 2018

- ☞ Concours fédéral « OPEN » Spécial Sparidés
- ☞ Pêche à une seule canne et trois hameçons maximum.
- ☞ Bas de ligne ne pouvant en aucun cas dépasser la longueur de la canne.
- ☞ Amorçage libre (3 paquets fournis par le Club, le reste à la charge des participants.)
- ☞ Appâts à volonté (à la charge des participants.)
- ☞ Pêche au mouillage obligatoire, pas de dérive.
- ☞ Fréquence Concours **Canal 72**

ZONE DE PECHE :

Le **PERTUIS D'ANTIOCHE** , limité dans l'ouest par la longitude **001°30'000**, dans le nord par les côtes de l'île de Ré et son pont, et dans le sud par la latitude **46°03'000**

CLASSEMENT :

Le classement individuel se fera, selon la méthode FIPS point place.

- Tous les Sparidés de taille minimale à 25 cm
- Au plus grand nombre de points (1point = 1gramme)

Il y a lieu tout d'abord d'établir le classement pour chaque bateau en fonction des poids, ensuite prendre tous les 1er classés des bateaux pour en faire un classement en poids, ensuite prendre les 2ème, 3ème, dans les mêmes conditions. Pour plus amples informations, il aura lieu de se reporter au règlement FIPS Mer

Ensemble RESPECTONS la Mer